

BS / BE MANŒUVRE – INTER

CODE P 404

Personne chargée de la formation dans l'entreprise :

Les moyens d'encadrement sont assurés par le responsable pédagogique du secteur et par le formateur

Nom du formateur : à définir

Programme	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre ses droits et devoirs face à l'habilitation électrique • Connaître les notions élémentaires d'électricité • Connaître les dangers de l'électricité • Connaître le matériel et les outils en relation avec l'indice d'habilitation • Reconnaître un environnement électrique • Connaître les limites du titre d'habilitation • Connaître les procédures spécifiques aux indices BE Manœuvre / BS • Connaître les documents et acteurs en relation avec son indice d'habilitation • Mettre en œuvre les moyens de protection • Avoir un comportement adapté face à un incident d'origine électrique 		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer les opérations pour lesquelles les salariés sont désignés, dans le respect de la norme NF C 18-510 • Maîtriser les obligations liées à son indice d'habilitation • Etre capable de réagir face à un accident d'origine électrique 		
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir lire et écrire la langue française 		
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • QCM • Mises en situation 	Sanction de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de réalisation • Recueil de prescription • Carte d'habilitation pré-remplie
Lieu	<ul style="list-style-type: none"> • Dans nos salles 	Durée	<ul style="list-style-type: none"> • 2 jours soit 14h00
Horaires	<ul style="list-style-type: none"> • A définir 	Coûts	<ul style="list-style-type: none"> • 290 euros nets de TVA la formation par participant (hors déjeuner).
Dates	<ul style="list-style-type: none"> • A définir 	Nbre de participants	<ul style="list-style-type: none"> • 12 personnes maximum par groupe
Moyens techniques et pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Salle équipée de chaises et tables permettant la projection de supports informatiques (écran ou mur blanc) • Ordinateur et vidéoprojecteur • Un tableau • Accès aux installations électriques de l'entreprise (prévoir EPI) 		

V1/01/2017